

Déclaration sur l'honneur du Docteur Alain VANHEUSDEN

Intervenant au titre de conférencier

Au sein de la Société odontologique de Paris

A : Liège, le 04 février 2016

Avez-vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc.), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc.), ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc.) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

OUI → Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

NON → Absence de conflit d'intérêt déclaré Date

:

Signature :



Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4 : Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

EN CAS DE DECLARATION D'AUTRES CONFLITS, DUPLIQUER CETTE PAGE.